

**La direction sort le bâton avec un nouveau règlement intérieur qui réduit notre liberté de pensée !**

**Et seul le syndicat SUD s'oppose !**



**Que se passe-t-il dans la tête de certains syndicalistes ?**

**Ce qui était inimaginable hier et combattu par l'ensemble des organisations syndicales, vient de passer comme une lettre à la poste, à la grande satisfaction de la direction. Explications :**

La loi du 9 décembre 2016, sur la transparence et la lutte contre la corruption (dite loi Sapin2) rend obligatoire un code de conduite illustrant différents comportements à proscrire dans une entreprise.

L'objectif est de moraliser la personne morale qu'est l'entreprise (et non les salariés).

En rapport avec cette nouvelle loi, le Comité d'Établissement devait être consulté sur l'introduction dans le règlement intérieur de Guyancourt du « *Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence du groupe Renault* ».

C'est là que tout s'embrouille. En prétextant l'obligation légale d'inclure ce code de conduite anticorruption, la direction en profite pour ajouter au règlement intérieur une liste de comportements interdits, sous peine de sanction disciplinaire lourde pouvant aller jusqu'au licenciement !

Ainsi, il faudra dorénavant « **s'abstenir d'avoir une attitude incorrecte [...] agressive, injurieuse ou menaçante...** », une allégation qui peut être en partie subjective et apte à justifier toute sanction envers un salarié sous pression qui finit par craquer.

Pourquoi donc introduire ce passage, la loi est pourtant déjà très claire sur ce sujet ?

De même, attention à « **ne pas nuire à la qualité de fabrication ou des services** », alors que notre travail tient du compromis permanent entre respecter les coûts et assurer la qualité. Cette phrase nous met potentiellement en garde sur les conséquences d'un éventuel désaccord avec la hiérarchie et télescope sérieusement le droit à l'erreur.

Clou du spectacle : nous devons également « **nous abstenir de porter atteinte à la réputation de l'Entreprise** » ! Là encore, on nage dans l'arbitraire.

Un syndicat ou des Élus qui dénoncent le scandale d'une filiale installée dans un paradis fiscal, des subventions Crédit Impôt Recherche (CIR) grappillées par l'entreprise alors qu'elle pratique la délocalisation galopante de son ingénierie, c'est illégal ?

Si on dévoile les opérations boursières douteuses de nos patrons, on prend la porte ?

Et le salarié qui s'interroge ouvertement sur le *dieseltgate* chez RENAULT ? Il va être accusé de vilain terroriste portant atteinte aux intérêts de Carlos Ghosn et consorts ?

**En réalité ces interdictions sont totalement illégales et hors champ du règlement intérieur, car elles sont uniquement l'expression des valeurs de l'entreprise.**

## Qui sont les vrais premiers à faire *une bonne pub* pour RENAULT ?

M. Ladreit de Lacharrière, administrateur « *indépendant* » au Conseil d'Administration de RENAULT, qui n'a rien à voir avec le monde de l'automobile mais qui constitue un solide membre du comité de rémunération. Bien que mis en examen pour abus de biens sociaux et soupçonné d'emploi fictif dans le cadre de l'affaire Fillon et du *Penelopegate*, il continue à siéger sans être rongé par la repentance éthique.

Le Comité des rémunérations du Conseil d'Administration justement, qui n'a cessé de tripatouiller le salaire de Carlos Ghosn en 2017 pour le « *moraliser* » sans jamais y parvenir aux yeux de l'opinion publique. Grâce à lui, la presse spécialisée s'intéresse davantage aux tribulations du PDG qu'au fruit du travail des salariés à travers le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Carlos Ghosn, un patron au-dessus de tout, des questions, des remises en cause, mais aussi au-dessus du vote d'une assemblée générale contre ses 7,251 millions d'euros de salaire en 2016. Il a balayé d'un revers de main l'opposition des actionnaires, comme il a échappé à ses responsabilités dans la retentissante affaire des faux espions en 2011.

Les liens entre notre PDG et un ancien banquier de Goldman Sachs, relayés par l'information de l'agence Reuters en juin dernier, avec du bruit autour de l'existence d'un projet secret de bonus de plusieurs millions échappant à la supervision des actionnaires et à la fiscalité française, via une société enregistrée au Pays-Bas. Les 6 principaux dirigeants de l'Alliance étaient concernés, dont Carlos Ghosn.

NUIRE A LA QUALITE DE FABRICATION OU DES SERVICES, PORTER ATTEINTE A LA REPUTATION DE L'ENTREPRISE...

On l'aura compris, le nouveau règlement intérieur introduit un arsenal pour aider la direction à se débarrasser des salariés tentés de sortir du clan des bénis oui-oui, des empêcheurs de tourner en rond. Mais dans cette nouvelle mouture, il n'y a par exemple aucun passage sur les lanceurs d'alerte...

**En fait, aucun de ces ajouts au règlement intérieur n'est lié à la loi de 2016 et à la lutte contre la corruption !**

**Ce qui est catastrophique dans cette histoire, c'est qu'au Comité d'Entreprise du 19 juillet, nous avons été les seuls à nous opposer à la direction et au renforcement répressif de ce nouveau texte !**

Face aux élus SUD qui ont rappelé en séance que les CHSCT n'avaient pas été consultés, et qu'en 2012, l'Inspection du Travail avait aussi contesté exactement le même texte en argumentant à juste titre que ces sujets sont du ressort d'une charte d'éthique et non d'un règlement disciplinaire, le Directeur de l'établissement a tenté une manœuvre pour revenir dans la légalité.

Selon un plan B prévu à l'avance, il a sorti un document modifié, proposant d'emblée la suppression des paragraphes. Cette proposition aurait pu être satisfaisante de notre point de vue.

**Mais à l'initiative du secrétaire du CE, nous reprochant de vouloir tout compliquer, la totalité des Elus CFE-CGC, CFDT, et CGT présents ont décidé de rejeter cette proposition et de maintenir le texte défavorable aux intérêts des salariés !**

**Tous l'ont approuvé unanimement !**

Ce comportement inouï vise à faire passer les intérêts de l'employeur avant ceux des salariés !

**Une attitude surprenante, totalement contraire aux statuts de tout syndicat, et qui aura pour conséquence de renforcer le pouvoir de la direction quand elle souhaitera licencier les salariés du Technocentre jugés en dehors de la norme !**